



PROCES-VERBAL N° 24

Séance du Conseil intercommunal
du mercredi 19 novembre 2014

ORDRE DU JOUR

Appel

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2014
3. Correspondances
4. Assermentation d'un(e) délégué(e) au Conseil intercommunal
5. Communications du Bureau
6. Communications du Comité de Direction
7. Préavis no 05/2014 : crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2014
8. Motions, postulats, interpellations
9. Questions et Divers

Appel

25 délégués sont présents. Le quorum est atteint et le Conseil intercommunal peut valablement délibérer.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2014

Le procès-verbal est adopté moins deux abstentions.

3. Correspondances

Aucune correspondance n'est parvenue à ce jour.

4. Assermentation d'un(e) délégué(e) au Conseil intercommunal

M. Fatmir Sadiku de la Ville de Renens est assermenté séance tenante.

5. Communications du Bureau

Le bureau n'a aucune communication à transmettre.

6. Communications du Comité de Direction

1. Le Comité de Direction excuse MM. Glardon, Golaz et Meyer retenus par d'autres obligations.
2. M. Farine rappelle le préavis 1/2014 "crédits complémentaires pour le rachat de frais de formation et traitement – Engagement de policiers déjà formés" où le Conseil intercommunal avait accordé un crédit de CHF 493'600.-. M. Farine tient à informer l'Assemblée que seul le montant de CHF 151'000.- a été dépensé à ce jour.
3. M. Farine réitère sa demande de pouvoir disposer du Lt Chappuis à ses côtés en cas de questions au sujet du préavis 5/2014. L'Assemblée accepte cette demande.

7. Préavis 5/2014 : crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2014

M. Zavagno s'étonne de cette demande de crédits complémentaires que sollicite le Comité de Direction alors que certaines dépenses ont déjà été engagées. Il demande si le Conseil intercommunal pourrait refuser ce préavis.

Lt Chappuis affirme qu'effectivement des dépenses ont dû être engagées. La loi sur les communes précise que, lorsqu'il y a une urgence, un impératif imprévisible ou exceptionnel, la POL peut engager la dépense et en informer la Commission de gestion dans un deuxième temps. Cette dépense peut ensuite être expliquée lors d'une séance du Conseil intercommunal. Dans le cadre de ce préavis, la procédure a été respectée puisque le Comité de Direction en a informé la Commission de gestion.

M. Zavagno demande à ce que l'on soit clair, car par moments on parle de la Commission de gestion et à d'autres de la Commission des finances ; ici, il s'agit de la Commission de gestion, laquelle a étudié ce préavis.

M. Zavagno intervient car le Lt Chappuis parle de dépenses imprévisibles. Il demande si l'achat de vélos ou de chiens sont indispensables.

Lt Chappuis répond que toutes les dépenses n'ont pas été engagées. La POL est allée de l'avant uniquement sur la ligne "Charges du personnel Hors DO – traitements temporaires" pour l'engagement de CDD.

M. Farine explique qu'il y a deux préavis relatifs aux salaires, le premier validé en avril 2014, portait sur l'engagement des policiers déjà formés (préavis 01/2014) et le second, portait sur des CDD pour remplacer du personnel civil en congé maladie. Il ne s'agit pas d'engagements supplémentaires mais de remplacement.

M. Stauffer a bien compris les motivations du Commandant et du Lt Chappuis. Cependant, il revient sur la question de M. Zavagno et la loi sur les communes et demande des précisions sur le degré d'urgence à partir duquel la POL se lance dans des engagements en CDD et quels sont les critères qui lancent le processus d'engagement.

M. Farine répond qu'il n'y a pas de critère. A ce jour, il s'agit de malchance pour la POL. L'année 2014 a été difficile, la POL n'a jamais engagé de CDD avant.

La parole n'est plus demandée.

Le rapporteur lit les conclusions du rapport.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL
"SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

1. d'accorder au Comité de Direction de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois" des crédits complémentaires au budget 2014 représentant au total une augmentation des charges de CHF 217'999.- conformément aux détails contenus dans l'annexe.

Le financement des charges nettes complémentaires sera assuré par la trésorerie ordinaire.

prend acte

que le résultat prévisible de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois" pour l'exercice 2014 pourrait enregistrer un excédent de charge de CHF 711'599.-, étant entendu qu'un crédit complémentaire de CHF 493'600.- a déjà été accordé par le Conseil intercommunal le 09 avril 2014 pour le rachat de frais de formation et de traitement ainsi que pour l'engagement de policiers déjà formés.

8. Motions, postulats, interpellations

--

9. Question(s) - Divers

M. Wyssa informe l'Assemblée qu'il démissionne du Conseil intercommunal au 31 décembre 2014 et propose Mme Käslin au sein de la Commission de gestion.

La séance est levée à 21h55.

PROCES-VERBAL N° 25

Séance du Conseil intercommunal
du mercredi 19 novembre 2014

ORDRE DU JOUR

1. Election d'un membre de la Commission de gestion

- 1. Election d'un membre de la Commission de gestion**

Mme la Présidente ouvre à nouveau la séance étant donné que pour la prochaine séance du Conseil intercommunal, le rapport de gestion et les comptes seront à l'ordre du jour. La Commission de gestion donc doit connaître le nom du remplaçant de M. Wyssa.

Mme Käslin se propose comme remplaçante de M. Wyssa à la Commission de gestion. Sa proposition est acceptée à l'unanimité par l'Assemblée.

La séance est levée à 22h05.